

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

EXAMEN DU QUATRIÈME RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

DECLARATION LIMINAIRE DE MONSIEUR MAHAMAT-AHMAD ALHABO,
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

Genève, le 25 septembre 2023

- **Monsieur le Président du Comité aux Droits Conseil des Droits Economiques, Sociaux et Culturels ;**
- **Mesdames et Messieurs les Experts, membres du Comité**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Tchad auprès de la République Helvétique ;**
- **Mesdames et Messieurs, membres de la délégation**

Je voudrais, avant tout propos, au nom du Gouvernement et du peuple tchadien transmettre au Comité nos chaleureuses et fraternelles salutations.

Le Gouvernement de la République du Tchad se réjouit et félicite le Comité pour avoir programmé en marge de sa 74^{ème} Session, l'examen de son rapport périodique aux fins d'apprécier le niveau de mise en œuvre des dispositions du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

En effet, il n'est pas superflu de rappeler l'importance et la particularité dudit Pacte ayant été à l'origine de son détachement du Pacte relatif aux Droits Civils et Politiques.

Cette particularité trouve son fondement dans son objectif qui consiste essentiellement à assurer et protéger les principaux Droits vitaux de l'Homme.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Experts

Distingués Invités

Depuis son accession à la Souveraineté Internationale, le Tchad a souscrit régulièrement aux instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux, relatifs à la Promotion et à la Protection des Droits Humains dont le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, ratifié le 09 juin 1995.

En effet, le présent rapport, objet de l'examen a été élaboré de manière participative au cours d'un atelier par un comité technique restreint d'experts sur la base d'informations collectées auprès des ministères sectoriels et institutions indiquées.

Ensuite, au regard de son caractère national, ledit rapport a été soumis à la validation du Comité Interministériel au cours d'un atelier suivant une méthodologie participative et inclusive impliquant toutes les sensibilités y compris les organisations de la Société Civile.

Il est important de souligner que, juste après la transmission du présent rapport au Comité, le Tchad mon pays a connu une situation inédite suite à l'assassinat du Président Idriss Deby Itno par un groupe de rebelles le plongeant dans une période de transition politique le 21 avril 2021.

Depuis ce tragique événement, les autorités en charge de conduire la période transitoire travaillent inlassablement pour un retour à l'ordre constitutionnel au terme du délai imparti. Le Gouvernement dirigée par le Président **MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO** conserve la place de choix réservée aux questions des Droits Humains.

L'organisation en date du 27 au 29 avril 2022 du Forum National des Droits de l'Homme et du Dialogue National Inclusif et Souverain (avec une commission réservée aux Droits de l'Homme) du 20 août au 08 octobre 2022 en sont une parfaite illustration.

C'est le lieu de remercier à travers le Comité, tous les partenaires pour leurs soutiens multiformes dont bénéficie le Tchad en cette circonstance exceptionnelle.

Monsieur le Président

Les éléments de réponses apportés aux observations du Comité dans le présent rapport témoignent de la volonté indéniable du Gouvernement de traduire en acte les dispositions du Pacte International relatif aux Droits Economiques, sociaux et Culturels.

Le rapport soumis à votre examen est subdivisé en deux grandes parties assorties de difficultés et de l'appel au soutien de la Communauté internationale.

La première partie traite du cadre général de Protection et Promotion des droits consignés dans le Pacte. Elle met en exergue la volonté du Gouvernement de traduire en actes les dispositions pertinentes du Pacte à travers les mécanismes administratifs, législatifs et judiciaires ainsi que les grandes institutions de la République impliquées.

La seconde partie est consacrée aux éléments de réponse du Gouvernement apportés aux observations et recommandations du Comité relatives à l'application des dispositions du Pacte qui présente les efforts réalisés.

A cet effet, je voudrais relever qu'à la hauteur de ses capacités, mon pays le Tchad a fournis d'efforts considérables.

- Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, en plus des textes législatifs, une dizaine programmes a été créée par le gouvernement dont le Programme Sectoriel de Lutte contre le SIDA/IST.
- Aux fins d'élargir les Institutions et instruments de protection des Droits Humains, le Gouvernement a érigé la Commission nationale des Droits de l'Homme au rang des Grandes Institutions de la République par la loi 028 du 22 novembre 2018. Elle est dotée d'une personnalité morale, indépendante et jouissant d'une autonomie financière.
- dans le domaine de la lutte contre la corruption, des mesures législatives et réglementaires ont été prises après la ratification de la convention des nations-unies contre la torture adoptée le 31 octobre 2003 en Mexique. C'est le cas de l'ordonnance 019 du 07 juin 2018, portant atteinte à l'intégrité de l'Etat exclut les personnes ayant détourné les fonds publics et ou commis des crimes économiques de la liste des bénéficiaires de l'amnistie.
- Plusieurs textes législatifs, stratégies et mécanismes permettent à mon pays de lutter contre toutes les formes de discriminations, notamment à l'égard des femmes, contre les mutilations génitales et le travail des enfants etc.

Cependant, il est important de relever que cette volonté du Gouvernement se trouve être émaillée de difficultés ralentissant, voire empêchant l'atteinte des objectifs fixés par celui-ci.

La crise économique et financière que connaît le monde n'est pas sans conséquence pour mon pays dont l'économie repose essentiellement sur le revenu pétrolier.

L'insécurité grandissante dans la sous-région due aux attaques permanentes des groupes terroristes, l'afflux massif des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire tchadien à la suite des conflits intercommunautaires au Soudan, en République Centrafricaine et au nord du Cameroun impactent lourdement sur la situation économique et sociale de la population du Tchad reconnue pour son hospitalité légendaire.

Face à ces difficultés et au regard de la conjoncture économique de l'heure, il serait impossible, voire irréaliste d'affirmer que le Gouvernement sera capable d'atteindre l'objectif in fine de la mise en œuvre des dispositions du Pacte tout seul.

Ainsi, du haut de cette tribune, je lance un appel aux partenaires techniques et financiers à l'effet d'accompagner efficacement le Tchad dans ce vaste chantier d'application du contenu du Pacte.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Experts

Je voudrais vous rassurer de la disponibilité de la délégation que je dirige à apporter des éléments d'appréciation aux différentes critiques et observations qui seront faites tout à l'heure par les Experts du Comité.

Aussi, voudrais-je terminer mes propos en réitérant au Comité de l'engagement irréversible du Gouvernement de la République du Tchad à mettre en œuvre les dispositions du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels pour le Bien-être de sa population.

Je vous remercie.